

Le 25 mai 2022

Service de sécurité incendie de Saint-Denis-de-Brompton
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
2050 rue Ernest-Camiré
Saint-Denis-de-Brompton, Québec
J0B 2P0

À l'attention de **Stéphane Massé**, Directeur incendie, **Liane Boisvert** Directrice Générale.

SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS INCENDIE – ANALYSE ET CONFIRMATION DES CLASSEMENTS D'ASSURANCE INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

Bonjour,

Je voudrais tout d'abord, au nom du service d'inspection des assureurs incendie d'Opta, vous remercier de l'excellente collaboration sans faille, que vous nous avez témoignée et que vous continuez à témoigner pour l'analyse de la desserte de Saint-Denis-de-Brompton. Nous prévoyons publier les classements à l'industrie de l'assurance de dommages avec les modifications, dès la desserte opérationnelle entre la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton et le service incendie de Sherbrooke.

Introduction : Le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) est un organisme national dirigé par Opta Intelligence informationnelle (**anciennement CGI Gestion des fonctions d'assurance, le Groupement technique des assureurs et l'Association canadienne des assureurs**). Cette entité représente la grande majorité de l'industrie de l'assurance de dommages au pays, assureurs, réassureurs et courtiers (97 %). Mis en place en 1883 par l'industrie de l'assurance de dommages, le SIAI fournit à ses adhérents des évaluations de la sécurité incendie publique, sous forme de classements d'assurance incendie pour les entreprises et pour les habitations, dans le but de les guider à établir des primes d'assurance incendie qui reflètent le niveau des secours publics contre l'incendie, au moyen de son Index de classement d'assurance incendie. Les sociétés d'assurance consultent nos données plus de 350 000 fois par mois, et plusieurs sociétés d'assurance sont reliées en système API en ligne à nos bases de données.

Quelques mots sur les classements d'assurance incendie : Deux échelles de classement des secours publics contre l'incendie constituent l'Index de classement d'assurance incendie du SIAI, une pour les entreprises et l'autre pour les habitations - <https://coteincendie.ca/Classements/Classement-des-secours-publics-contre-lincendie>

1. **Classement d'assurance (des secours publics incendie) des Entreprises** (Le CSPI) : C'est une échelle de 1 à 10 qui prend en considération le risque d'incendie en matière de débits d'eau requis pour fins de combat et le compare aux ressources d'eau disponibles dans la localité. Le CSPI pour les collectivités de l'ensemble du Canada est déterminé à partir de visites des lieux et d'une analyse approfondie du risque incendie dans l'environnement bâti et des ressources disponibles en matière de mitigation des risques d'incendie et de capacité de protection contre les incendies, de chaque communauté. Sur l'échelle de classement, la classe 1 représente le meilleur classement possible et la classe 10 représente un niveau faible de protection contre l'incendie et n'est pas reconnu par l'industrie de l'assurance de dommages pour fins de protection incendie des propriétés. Par ailleurs, une limite de plus de 5 km routiers de la caserne de pompiers répondante du risque n'est pas reconnue en assurance des entreprises. L'Index de classement du SIAI évalue la capacité des services de sécurité incendie d'une collectivité à prévenir et à maîtriser les



service
d'inspection des
assureurs incendie

4, Place Laval
bureau 350
Laval, QC H7N 5Y3

Tél : 514-735-3561
Sans frais : 1-800-263-5361
Téléco : 514-844-0777

PAR **opta**
optaintel.ca

incendies majeurs qui peuvent survenir dans les immeubles résidentiels multifamiliaux, commerciaux, industriels et institutionnels ainsi que dans les projets de construction en cours (risques en voie de construction et en fonction de l'aménagement urbain) - *communément référés sous classement des entreprises,*

2. **Classement d'assurance incendie des habitations** : Il est utilisé par les assureurs en assurance des particuliers au Canada. Le CPH (Classement de protection des habitations) est une échelle de 1 à 5 qui tient compte de la comparaison du risque incendie en termes de débits d'eau requis aux ressources disponibles. La classe (1) représente le meilleur classement possible et (5) indique que la protection contre les incendies est faible ou inexistante. Par ailleurs, une limite de 8 km routiers d'une caserne répondante constitue la limite reconnue pour fins de protection incendie des biens. Contrairement au système CSPI, dans le système CPH, le débit d'eau de référence requis est une constante et est typique pour une maison détachée d'environ 1 200 pi ca. Le CPH pour les collectivités de l'ensemble du pays est déterminé à partir de visites des lieux et des ressources disponibles en matière de réduction des risques d'incendie, de capacité de protection contre les incendies, etc. Il évalue la protection disponible pour les petits bâtiments tels que les habitations unifamiliales et est utilisé par les assureurs en assurance des particuliers.

CLASSEMENT D'ASSURANCE 2022 : LE TABLEAU SUIVANT FOURNIT DES DÉTAILS SUR LES CLASSEMENTS D'ASSURANCE INCENDIE DES ENTREPRISES (CSPI) ET LES CLASSEMENTS D'ASSURANCE DE LA PROTECTION DES HABITATION (CPH) EN COURS ET LES NOUVEAUX CLASSEMENTS ANTICIPÉS QUE NOUS PUBLIERONS ET ATTRIBUÉS À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON:

Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton	Classements actuels		Note	Classements anticipés		Note
	Entreprises*	Habitation**		Entreprises	Habitation	
Caserne St-Denis-de-Brompton	9	3B	-	9	3B	Protégé par le service incendie de la ville de Sherbrooke



Note*:

- **Applicable pour toutes casernes créditées.**
- *Le classement de la protection incendie pour fins d'assurance des commerces est établi sur une échelle de 1 à 10, la classe 1 étant la meilleure.*
- *Pour la distance au-delà de 5 km par route, les risques sont considérés comme semi-protégés et le classement de 9 est appliqué.*
- *Pour la distance au-delà de 5 km par route, les risques sont considérés comme non protégés et le classement de 10 est appliqué.*

Note:**

- *Le classement de la protection incendie pour fins d'assurance des habitations est établi sur une échelle de 1 à 5, la classe 1 étant la meilleure.*
- *Pour les zones de la municipalité situées en dehors du réseau d'eau et qui ne sont pas desservies par des poteaux d'incendie, mais toujours à une distance routière ne dépassant pas 8 km d'une caserne de pompiers répondant et reconnue, le classement 3B s'applique.*
- *Pour la distance au-delà de 8 km par route, les risques sont considérés comme non protégés et le classement de 5 est appliqué.*

Nous avons le plaisir de vous informer, qu'avec vos efforts et investissements et votre souci de protéger les biens (et les vies) dans l'évolution de l'urbanisation du territoire, que les classements d'assurance incendie seront maintenus pour la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. Les classements anticipés ainsi que les détails affiliés seront publiés à l'industrie de l'assurance sur le site du SIAI et les données seront intégrées dans les systèmes API Web des assureurs qui ont accès à cette méthode de transmission incessamment. Nous y intégrerons les dernières informations manquantes lorsque mise à jour.

En conclusion :

1. Aucune démarche n'est requise auprès de vos assureurs;
2. Lorsque les changements seront apportés, les classements seront publiés à l'industrie de l'assurance de dommages;
3. La couverture incendie sera améliorée pour certains secteurs de la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton. (Casernes limitrophes de Sherbrooke)
4. Comme échangé, nous confirmons que la caserne de Saint-Denis-de-Brompton restera créditée selon le protocole établi entre le service incendie de Sherbrooke et la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.
5. Il a été confirmé aussi que selon le protocole entre les deux services incendie, la caserne sera utilisable tel que la caserne de Brompton. Elle sera donc, utilisée au besoin par le service incendie de la ville de Sherbrooke.



Nous tenons à remercier aussi vos collaborateurs d'avoir participé à l'analyse de vos classements. Les données sous-jacentes de ce rapport ont été élaborées à des fins de classement et d'évaluation des risques et qui seront publiés à l'industrie de l'assurance de dommages au pays. Le contenu demeure confidentiel, uniquement les classements et d'autres données générales sont publiées. Cette lettre peut être utilisée par vous pour vous appuyer dans votre planification et l'orientation future des services de protection et de sécurité incendie.

En terminant, je voudrais aussi apporter une note sur nos analyses. Nous nous sommes basés sur l'exactitude générale des informations fournies par les diverses parties prenantes sans vérification indépendante. Cependant, nous avons examiné ces informations pour en vérifier la cohérence et le caractère raisonnable des données obtenues. L'exactitude de nos conclusions dépend de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces données sous-jacentes. Par conséquent, toute divergence découverte dans ces données doit nous être signalée et ce rapport sera révisé ou modifié en conséquence, le cas échéant.

Pour toutes questions techniques, n'hésitez surtout pas à inviter vos assureurs à communiquer avec nous directement.

Antoine Céré,

Directeur adjoint, Service d'inspection des assureurs incendie

Courriel : antoine.cere@scm.ca

Ligne directe : 514-531-4271



S. Eugène Hasbani, ing., FPAA, CRM, CSP

Directeur, Opta et Service d'inspection des assureurs incendie



service
d'inspection des
assureurs incendie

4, Place Laval
bureau 350
Laval, QC H7N 5Y3

Tél : 514-735-3561
Sans frais : 1-800-263-5361
Télééc : 514-844-0777

PAR **opta**
optaintel.ca